AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2173
FR0012435121-FS0909

19 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2017, la société Crédit Agricole S.A. (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 septembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Prédica et CACEIS qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société ELIS et détenir indirectement 14 311 662 actions ELIS représentant autant de droits de vote, soit 6,52% du capital et 5,99% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société ELIS.

À cette occasion, la société Prédica a franchi en baisse le même seuil.

[1] Sur la base d'un capital composé de 219 350 914 actions représentant 239 004 672 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.